



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 03/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D-2012/439

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**Appui aux 7emes rencontres CHAMPLAIN - MONTAIGNE
à Quebec, les 27 ET 28 SEPTEMBRE 2012 dans le cadre
du 50 ème anniversaire du jumelage BORDEAUX QUEBEC.**

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'année 2012 marque le 50^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux-Québec. Placé sous le signe de la « **Rencontre** », cet anniversaire est l'occasion de mettre en exergue les liens établis entre les deux villes dans de nombreux secteurs d'activités.

Ce jumelage, ainsi que vous le savez, est un des plus dynamiques parmi les 20 partenariats internationaux de notre ville. **En 50 ans**, il a su générer un très grand nombre d'actions de coopération tant sur les plans culturel et éducatif qu'économique. C'est dans cette dynamique que la ville de Bordeaux a souhaité donner un cachet particulier à la célébration de ce 50^{ème} en le commémorant de la manière suivante :

- **l'organisation de deux temps forts spécifiques à cette célébration**, au travers des délégations officielles conduites par M. Régis LABEAUME, du 27 mars au 1^{er} avril dernier, à Bordeaux, et M. Alain JUPPE, du 5 au 9 septembre prochain, à Québec. Pour cette occasion, la ville de Québec accueillera pour la première fois « Bordeaux fête le vin », réplique de la manifestation bordelaise. Les visiteurs pourront déguster les vins d'une soixantaine de producteurs des appellations de Bordeaux et d'Aquitaine, grâce à leur passeport de dégustation. L'événement proposera également de la gastronomie québécoise et une scène musicale partagée par des artistes locaux
- **la signature d'un nouveau « Programme de coopération triennal 2012-2014 »** mettant l'accent, pour ce qui concerne les deux municipalités, sur les échanges d'expertise notamment dans les domaines du numérique, de l'environnement (eau), de l'archéologie ou de l'échange de personnels encadrant municipaux. Ce programme de coopération s'accompagnera d'un inventaire des projets qui regroupe également les projets d'acteurs institutionnels et associatifs dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, l'économie, la santé, l'action sociale, etc., montrant l'implication de nombreuses composantes de la société civile bordelaise dans ce jumelage.
- **l'organisation de manifestations spécifiques 50^{ème} tout au long de l'année**, à Bordeaux et à Québec. De nombreux *partenaires du jumelage « porteurs de projets » ont pu ainsi bénéficier d'une labellisation « Cinquantenaire » et, pour nombre d'entre eux, d'un appui financier ou matériel.*

C'est dans ce cadre que les 7^{ème} Rencontres Champlain-Montaigne se tiendront à Québec, les 27 et 28 septembre 2012.

Elles s'inscrivent dans le cadre des échanges entre les collectivités territoriales et locales de Québec et de Bordeaux.

Elles porteront sur le thème « Eau, villes et territoires : Regards croisés sur l'Aquitaine et Québec ».

Elles permettront, au moyen de conférences et tables rondes à des intervenants Aquitains et Québécois de divers milieux de se réunir pour échanger sur des problématiques communes au regard de la gestion intégrée des ressources en eau, d'esquisser des pistes de solution et de partager le fruit de ces discussions en ouvrant le colloque à un public élargi et en publiant les actes.

Le plan de financement est reparti de la manière suivante :

Le budget s'élève à 60 000 €.

Budget français			
Transport Bordeaux-Paris-Québec pour 10 participants : 1000€ X 10 = 10 000€	10000€	Collectivités locales françaises : - Mairie de Bordeaux : - Conseil Régional d'Aquitaine	5000€ 5000€
Temps de travail Chargé de mission + responsables des rencontres + administratifs :	10000 €	Université de Bordeaux :	10000 €
TOTAL	20 000 €		20 000 €
Pour information : participation québécoise			
Hébergement et restauration des participants	Recettes Université Laval	40 000 €	
Location de salles			
Transfert aéroport/ hôtel			
Temps de travail du comité communication			
TOTAL	40 000 €		40 000 €
TOTAL GENERAL	60 000 €		60 000 €

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à attribuer au PRES-Université de Bordeaux une subvention de 5000 € pour l'organisation, à Québec, des 7èmes Rencontres Champlain Montaigne.

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2012 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 – Natana 1226 - nature 6574.

- autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe, avec le PRES-Université de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Didier CAZABONNE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conformément à la délibération n° en date du du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, relative à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au PRES (Pôle de Recherche & d'Enseignement Supérieur) - Université de Bordeaux,

IL EST CONVENU ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

ET

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur - Université de Bordeaux, représenté par M. Alain BOUDOU, Président,

CE QUI SUIT :

EXPOSÉ :

Du fait de son jumelage avec la Ville de Québec, la Ville de Bordeaux met en place un programme d'actions triennal 2012-2014.

Les projets qu'il comporte ont pour but de mettre en valeur la coopération existant entre partenaires des deux villes, dans des domaines variés : économie, éducation, culture, action sociale, sport, etc.

De son côté le PRES-Université de Bordeaux dispose d'un accord cadre de coopération avec l'Université Laval.

Le PRES-Université de Bordeaux et l'Université Laval ont assuré les rôles de maître d'œuvre français et québécois pour la bonne organisation des 6 premières éditions des Rencontres Champlain-Montaigne.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le partenariat à mettre en place entre la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, et le PRES-Université de Bordeaux, Maître d'œuvre des Rencontres Champlain-Montaigne ; ceci afin de faciliter l'organisation des 7^{èmes} « Rencontres Champlain-Montaigne » qui se dérouleront les 27 et 28 septembre 2012, à Québec.

Le contenu intellectuel et le budget prévisionnel des Rencontres Champlain-Montaigne sont détaillés dans le dossier technique et financier annexé à la présente convention et dont il fait partie.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner le PRES - Université de Bordeaux pour un montant de **5 000 €** La subvention de la Ville de Bordeaux sera versée intégralement au PRES – Université de Bordeaux, à la signature de la présente convention.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, le PRES - Université de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon le plan suivant :

Le plan de financement est reparti de la manière suivante. Le budget s'élève à 60 000 €.

Budget français			
Transport Bx-Paris-Québec pour 10 participants : 1000€ X 10= 10 000€	10000€	Collectivités locales françaises : - Mairie de Bordeaux : - Conseil Régional d'Aquitaine	5000€ 5000€
Temps de travail Chargé de mission + responsables des rencontres + administratifs :	10000 €	Université de Bordeaux :	10000 €
TOTAL	20 000 €		20 000 €
Pour information : participation québécoise			
Hébergement et restauration des participants	Recettes Laval		40 000 €
Location de salles			
Transfert aéroport/ hôtel			
Temps de travail du comité de communication			
TOTAL	40 000 €		40 000 €
TOTAL GENERAL	60 000 €		60 000 €

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATION ET CONTRÔLE

Afin de justifier de la réalisation de l'opération, le PRES-Université de Bordeaux s'engage à fournir tous les documents administratifs, financiers et comptables afférents aux actions pour lesquelles il a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui sera élaboré sous forme d'une note de synthèse faisant en outre apparaître les différents éléments suivants :

- l'intégration et le positionnement de l'action subventionnée dans le programme global,
- la description de l'action menée effectivement par rapport au programme prévisionnel (dates, lieux, ...) en donnant le détail des opérations la composant sous forme d'une comptabilité analytique simplifiée,
- l'évaluation du projet par rapport aux objectifs initiaux.

Ce compte rendu d'exécution devra être adressé au plus tard le 28 février 2013.

Le PRES-Université de Bordeaux s'engage d'une manière générale à donner libre cours aux contrôles qui pourraient être diligentés par l'Etat ou la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, valant mise en demeure. Cette résiliation entraîne l'annulation totale ou partielle des financements publics consentis et, partant, reversement des sommes indûment perçues.

ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES

La subvention accordée par la Mairie de Bordeaux au PRES-Université de Bordeaux ne pourra pas servir à financer des billets d'avion pour des élus ou des personnels issus des collectivités territoriales co-finançant le PRES-Université de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, en deux exemplaires
le 10 septembre 2012

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le PRES-Université de Bordeaux

M. Alain JUPPÉ
Maire

M. Alain BOUDOU
Président